Nations Unies

S/PV.7336

Conseil de sécurité

Provisoire

Soixante-neuvième année



# 7336e séance

Jeudi 11 décembre 2014, à 15 heures
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Cherif | (Tchad) |
| *Membres* : | Argentine | M. Oyarzábal |
| | Australie | M. Quinlan |
| | Chili | M. Olguín Cigarroa |
| | Chine | M. Cai Weiming |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Sison |
| | Fédération de Russie | M. Iliichev |
| | France | M. Lamek |
| | Jordanie | Mme Kawar |
| | Lituanie | Mme Murmokaitė |
| | Luxembourg | M. Maes |
| | Nigéria | M. Laro |
| | République de Corée | M. Lee Kyung Chul |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir Mark Lyall Grant |
| | Rwanda | M. Nibishaka |

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Exposé de la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)



14-68797 (F)






*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation au Moyen-Orient**

**Exposé de la Présidente du Comité du Conseil de Sécurité créé par la résolution 2140 (2014)**

**Le Président** : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l'Ambassadrice Raimonda Murmokaitė, Représentante permanente de la Lituanie, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014).

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Murmokaitė.

**Mme Murmokaitė** (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité, en application du paragraphe 19 e) de la résolution 2140 (2014), sur les travaux réalisés par le Comité depuis le 15 mai 2014 jusqu'à ce jour. Ceci est mon deuxième rapport au Conseil.

Je commencerai par le fait nouveau le plus important survenu dans les travaux du Comité, qui s'est produit le 7 novembre, à savoir l'inscription de trois individus – Abd Al-Khaliq Al-Huthi, Abdullah Yahya Al-Hakim and Ali Abdullah Saleh – sur la liste des personnes faisant l'objet de mesures de gel des avoirs et d'interdiction de voyager. Il a été considéré que ces individus remplissaient les critères de désignation énoncés au paragraphe 17 de la résolution 2140 (2014) pour s'être livrés ou avoir apporté un appui à des actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité du Yémen. Tous les États Membres sont désormais tenus de mettre en œuvre ces mesures conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Des dérogations spécifiques sont prévues pour chaque mesure, mais elles doivent être appliquées de manière adéquate, conformément à la résolution 2140 (2014) et aux directives du Comité. Si des États Membres ont besoin d'assistance concernant la portée et la mise en œuvre de ces deux mesures, ou d'aide pour améliorer leur capacité à les mettre en œuvre, ils sont invités à s'adresser au Comité.

Durant la période à l'examen, le Comité s'est réuni à cinq reprises en consultations officieuses et a convoqué une réunion officielle. Les consultations officieuses ont été organisées au premier chef pour entendre des communications du Groupe d'experts sur son rapport actualisé, son rapport intérimaire, et des exposés des faits concernant des individus qui, de l'avis du Groupe d'experts, remplissaient les critères de désignation; pour tenir un débat interactif avec le Comité des sanctions contre Al-Qaida et le Comité contre le terrorisme sur des questions d'intérêt commun en relation avec le Yémen; et pour entendre un exposé par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen. La séance officielle, qui a été convoquée après la désignation des trois individus, s'est concentrée sur des aspects de la mise en œuvre du régime des sanctions au Yémen et dans la région.

Je voudrais maintenant parler plus en détail des discussions tenues au sein du Comité. Dans leurs échanges avec le Groupe d'experts durant la première phase de leurs travaux, les membres du Comité ont exprimé leur appui aux efforts du Groupe d'experts et se sont dits impatients de voir rapidement de nouvelles pistes d'enquête et des études de cas ciblées concernant les personnes qui souhaitent faire dérailler la transition politique au Yémen. Ils ont demandé au Groupe d'experts de tenir le Comité au courant de toute information pertinente recueillie, indépendamment du calendrier officiel de présentation des rapports. Le Groupe d'experts, qui a atteint le nombre de membres autorisé depuis mon dernier rapport devant le Conseil de sécurité (voir S/PV.7175) avec la nomination du quatrième expert le 2 juillet, a répondu à la demande du Comité. Le Groupe d'experts a mené trois visites au Yémen, toutes durant la période à l'examen, et s'est également rendu dans chacun des pays membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG). Le Groupe d'experts s'est entretenu avec un large éventail d'interlocuteurs au sein d'entités tant gouvernementales que non gouvernementales.

Lors des consultations officieuses conjointes qui ont été tenues avec les deux autres comités, auxquelles ont également été conviés le Yémen, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen et les trois organes d'experts qui soutiennent les trois comités, les participants ont souligné la nécessité d'apporter un appui international ciblé au Yémen pour lutter contre le terrorisme et ont identifié un certain nombre d'options pour renforcer la coordination et la coopération entre les entités concernées des Nations Unies et du Conseil de sécurité afin de fournir cet appui. Les participants ont également insisté sur la nécessité pour le Groupe d'experts et l'Équipe de surveillance d'Al-Qaida de

partager les informations relatives à la désignation éventuelle de personnes et d'entités ayant des liens avec des fauteurs de troubles politiques au Yémen et avec Al-Qaida dans la péninsule arabique, notamment en ce qui concerne leurs sources de financement.

L'exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen a été l'occasion pour le Comité d'être informé directement de la situation actuelle de la transition politique au Yémen et des obstacles qu'elle rencontre. Si les consultations officieuses ont été tenues avant la désignation des trois individus, la réunion officielle a eu lieu après. Lors de cette réunion, à laquelle ont été invités le Yémen, les pays du CCG et l'organisation du CCG, les participants ont entendu un exposé du Groupe d'experts sur les cadres de mise en œuvre en place dans les pays visités par le Groupe d'experts. Au cours de la discussion qui s'est ensuivie, les participants à la réunion ont exprimé leur appui aux objectifs de la résolution 2140 (2014), qui vise à dissuader les fauteurs de troubles potentiels durant la transition politique et à en limiter les activités. Les membres du Comité ont encouragé les États Membres à répondre en temps voulu aux demandes d'information présentées par le Groupe d'experts sur le Yémen concernant les aspects liés à la mise en oeuvre des mesures relatives au gel des avoirs et à l'interdiction de voyager. Je voudrais les y encourager de nouveau aujourd'hui.

Le 25 novembre, le Comité a approuvé un accord de coopération avec INTERPOL, qui prévoit l'échange d'informations pertinentes entre INTERPOL, le Comité et le Groupe d'experts, et autorise la publication de notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité concernant les personnes désignées. L'accord est entré en vigueur le 4 décembre 2014, lorsque INTERPOL a approuvé les modalités de la coopération.

Avant de terminer, je souhaite appeler l'attention du Conseil sur les efforts qui ont été entrepris pour promouvoir la coopération, les synergies, le partage d'informations et la transparence dans le cadre des travaux du Comité. À ce jour, le Comité a rencontré trois fois les représentants du Yémen et deux fois ceux des pays du Conseil de coopération du Golfe. En trois autres occasions, j'ai officieusement informé les délégations au niveau opérationnel. Le Comité a par ailleurs rencontré à deux reprises le Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Yémen, et s'est entretenu une fois avec deux autres organes subsidiaires du Conseil de sécurité ayant des responsabilités relatives au Yémen. En outre, le Comité a publié régulièrement des communiqués de presse, après chaque discussion ou décision importante. Je me réjouis également de constater que mon premier rapport au Conseil et celui-ci ont été présentés au cours d'une séance publique. Le Comité se félicite de la coopération du Yémen et d'autres pays avec le Groupe d'experts. Ce dernier attend avec intérêt de continuer à approfondir cette coopération.

**Le Président** : Je remercie l'Ambassadrice Murmokaitė de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 15 h 10.*